

Les Décapants (II)

Enquête nationale GNMST BTP / Services de Santé au Travail

Analyse des fiches de données de sécurité et discussion.[◇]

Mireille Loizeau - Dominique Leuxe - Claudine Vigneron

Les 573 questionnaires reçus étaient accompagnés de 276 fiches de données de sécurité.

Ces fiches ont été analysées à l'aide du logiciel Evarist. Des contacts ont été souvent nécessaires auprès des fabricants afin d'obtenir des précisions sur les divers chapitres des fiches.

Concernant **les dates des fiches de données de sécurité** :

80% des fiches datent de moins de 5 ans, 37% ont moins de 2 ans, 7 fiches sont antérieures à l'année 2000.

A la recherche des décapants CMR (cancérogène mutagène toxique pour la reproduction) :

Les symboles de danger :

Aucun produit n'est étiqueté « Très toxique », 9 produits sont étiquetés « Toxique », 119 « Nocif », 63 « Irritant », 54 « Corrosif ».

31 produits ne sont pas étiquetés.

Les phrases de risque :

Il y a 1 produit avec la phrase de risque R45 (Peut causer le cancer), 44 produits avec la phrase de risque R40 (Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes), 9 produits avec la phrase R63 (Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant).

Il n'y a pas de produit avec les phrases de risque R46 (Peut causer des altérations génétiques héréditaires), R49 (Peut causer le cancer par inhalation), R60 (Peut altérer la fertilité), R61 (Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant), R62 (Risque possible d'altération de la fertilité).

[◇] Mireille Loizeau, Dominique Leuxe, Claudine Vigneron.
APST BTP RP
110 avenue du Général Leclerc, 92340 Bourg La Reine

Zoom sur le produit R45 :

Le produit R45 est un solvant des huiles et graisses, composé de trichloroéthylène, il est utilisé par un peintre, le salarié porte des gants en néoprène et parfois un masque respiratoire.

Zoom sur les 44 produits R40 :

Les usages retrouvés pour ces produits sont : 20 décapants divers, 9 décapants peintures, 7 décapants peintures vernis enduits, 3 décapants façades, décapant métal, dégraissant, décapant béton, décapant graffitis, diluant.

Les composants de ces produits R40 : ils contiennent tous du dichlorométhane, et pour 33 d'entre eux le dichlorométhane est associé à du méthanol ; les concentrations de dichlorométhane sont le plus souvent supérieures à 50%.

Zoom sur les 9 produits R63 :

Il s'agit de 6 diluants et de 3 solvants de nettoyage.

Ces produits R63 sont tous à base de toluène.

69 produits contiennent par ailleurs une substance CMR de catégorie 3 : toluène, hexane, formaldéhyde, naphthalène...

7 produits renferment au moins un composant CMR de catégorie 2 : N-méthyl-2-pyrrolidone, 2-méthoxy-1-acétoxypropane, 2-méthoxypropanol, trichloroéthylène.

Parmi les 276 produits recensés, 15 ont un nom commercial à consonance « bio », le terme étant inclus dans le nom du produit comme Asfalbio, Biosane Bio, Super décapant biodégradable....Il n'existe pas de définition officielle des décapants « bio ». Les fabricants parlent de décapants biodégradables en phase aqueuse ou de formule écologique à base d'eau, produits non étiquetés, sans solvants toxiques ou chlorés, sans soude, sans potasse ou sans acides. En réalité ils ne sont pas forcément complètement inoffensifs pour la santé. Les produits « bio » recensés sont essentiellement des dégoudronnants (7), des décapants peinture et des nettoyeurs. 9 « bio » sont des produits non étiquetés et le plus souvent on ne dispose d'aucune information sur leur composition exacte hormis 2 dégoudronnants constitués d'huile de colza et d'esters méthyliques. 6 produits « bio » sont étiquetés : 2 débituminants étiquetés « Nocif » contenant du limonène ou dipentène pour l'un, et des solvants naphta pour l'autre ; 2 décapants peinture et un dégraissant sont étiquetés « Irritant » contenant de l'acide formique ou du butyldiglycol. Le dernier produit « bio », décapant peinture, contient 25 à 50% de N-méthyl-pyrrolidone et est étiqueté « Irritant » R36/38. La fiche de données de

sécurité datant de 2008 n'intègre pas la dernière classification des substances de 2009 et ne comporte donc pas la phrase de risque R61 « Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant » et le symbole « T-Toxique ». L'enquête retrouve 3 autres décapants contenant de la N-méthyl-pyrrolidone à des concentrations de moins de 25%.

Lors d'une visite sur un chantier, l'une de nos consœurs a interviewé un salarié utilisant des produits décapants qu'il appelait « bio ». Le salarié était équipé de gants et de vêtements de protection imperméables. Après recueil de la fiche de données de sécurité qui était présente sur le chantier, fait exceptionnel, il est apparu que ce décapant bien que ne possédant pas le pictogramme « T-Toxique » sur le bidon, avait un étiquetage « T-Toxique » et « C-Corrosif » dans la fiche de données de sécurité. Ce décapant façade spécial brique, que le salarié pensait « bio », contenait en fait 25 à 40% d'acide phosphorique et 1 à 7% d'acide fluorhydrique. Une fiche d'information rappelant les dangers de l'acide fluorhydrique et les moyens de protection à utiliser a été adressée au salarié pour information. Une information a également été faite à l'entreprise.

Les 42 décapants corrosifs acides retrouvés dans l'enquête renferment de l'acide fluorhydrique, de l'acide phosphorique, de l'acide formique, de l'acide chlorhydrique et de l'acide nitrique. Les 12 décapants basiques corrosifs sont à base de potasse ou de soude caustique.

Au total 9 produits sont étiquetés « T-Toxique ». 7 sont un mélange d'acides avec systématiquement de l'acide fluorhydrique associé à des acides nitrique, phosphorique ou borique. Il s'agit de décapant avant soudure, de décapant brique, de décapant inox, de décapant acier et de produit éclaircisseur de bois. L'un deux est du trichloréthylène utilisé par un peintre avec des gants néoprène et un masque respiratoire porté épisodiquement et le dernier un décapant peinture mélange de dichlorométhane et de méthanol.

Souvent les compositions restent insuffisamment complètes avec des intervalles de concentration très larges. On note de fréquentes incohérences entre composition et étiquetage, des incohérences entre composition et effets toxicologiques, des incohérences entre composition et équipement de protection, et enfin des incohérences d'étiquetage entre la fiche de données de sécurité et la fiche technique du même produit. Parmi les contacts pris avec les fabricants, signalons celui où le directeur a pu être joint directement : sur la fiche de données de sécurité de son détartrant apparaissaient les mots de cancer, pneumoconiose, utilisation avec masque à adduction... éléments en contradiction avec la composition du produit. Il nous a été répondu que le produit était fabriqué en Chine et qu'il était préférable d'être mieux informé que pas assez...

D'autres compositions ont été demandées du fait d'erreurs ou omissions : substituant de trichloroéthylène biodégradable non étiqueté mais à utiliser avec un masque à ventilation assistée, un produit où la présence d'isocyanates est signalée mais uniquement au chapitre environnement... demandes qui sont toujours en attente de réponse. Certaines compositions complètes ont été obtenues retrouvant dans quelques cas la présence de très nombreuses substances, jusqu'à 34 différentes, en quantité infinitésimale rendant l'évaluation pertinente difficile et posant le problème de l'exposition aux faibles doses.

L'analyse des fiches de données de sécurité fait apparaître une grande diversité des produits utilisés à l'échelon national. Les formulations retrouvées sont souvent complexes avec présence de solvants, de co-solvants, d'acide, d'inhibiteurs de corrosion, de retardateurs, d'épaississants etc...Il faut rester vigilant face à l'appellation « BIO » car l'analyse de la composition des produits s'avère parfois inquiétante et non sans risque d'effets sur la santé. Obtenir des compositions complètes reste un travail de longue haleine avec nécessité d'interventions multiples auprès des fabricants dont certains ne souhaitent pas fournir d'informations détaillées. ¼ des décapants recensés renferme une substance CMR de catégorie 2 ou 3, ce qui doit nous conduire à une réflexion dans une démarche de substitution par des procédés mécaniques ou chimiques de moindre toxicité en se méfiant des compositions incluant des substances aux effets encore insuffisamment étudiés. L'information et la formation des utilisateurs et des employeurs sont indispensables. Pour faciliter cette approche 2 plaquettes d'information destinées l'une aux salariés, l'autre aux employeurs ont été réalisées rappelant les effets sur la santé, des conseils pratiques, l'importance de la lecture des étiquetages, les mesures d'hygiène et conduite à tenir en cas d'accidents. Ces plaquettes seront distribuées aux salariés et entreprises, notamment à ceux ayant permis la réalisation de notre étude.